

N° 2025-150

CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉPARTITION DES CHARGES POUR L'ACCUEIL DE JOUR FRANCE ALZHEIMER

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le dix décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER),

M. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. BROCHE Richard, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSEARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoirs : 4

Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

Dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté de communes accueille un service d'accueil de jour. Cet accueil est destiné aux personnes qui résident sur les territoires des Versants d'Aime et de la Haute-Tarentaise, atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, et d'accompagner les aidants familiaux.

Le Président rappelle que le lieu actuel, situé à la salle des Glières à Landry, ne pourra plus être attribué à cet accueil.

Afin de répondre à ce besoin, la commune de La Plagne Tarentaise a proposé de mettre à disposition de la Communauté de communes, à titre gratuit, un local de 54 m² situé à dans l'ancienne école de Bonconseil parcelle 038 C 233 11 route de l'ancienne nationale 73210 LA PLAGNE TARENTAISE.

La Communauté de communes Les Versants d'Aime et la Communauté de Communes de Haute Tarentaise ont décidé de cofinancer les travaux d'aménagement du nouveau local d'accueil de jour France Alzheimer, dont les travaux sont portés par la Communauté de communes des Versants d'Aime en qualité de maître d'ouvrage, et de s'engager dans une gestion partagée des charges de fonctionnement qui en découlent.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de répartition financière des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la compétence de la Communauté de communes en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la Convention Territoriale Globale, portée par la caisse d'allocations familiales de la Savoie, contractualisée jusqu'au 31 décembre 2026 et notamment l'orientation de faciliter l'accès aux services et aux droits afin de favoriser l'intégration de chacun dans son environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 101-06-2010 précisant le fonctionnement de l'accueil de jour Alzheimer sur la commune de Landry,

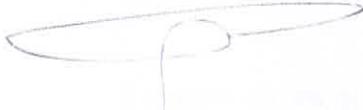
Vu la délibération N°2019-003 portant sur les modalités de partenariat pour l'accueil de jour thérapeutique à Landry,

AUTORISE le Président à signer la convention de financement et de répartition des charges pour l'accueil de jour France Alzheimer entre la Communauté de communes Les Versants d'Aime et la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président
Lucien SPIGARELLI
LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-FLAGNE CEDEX

